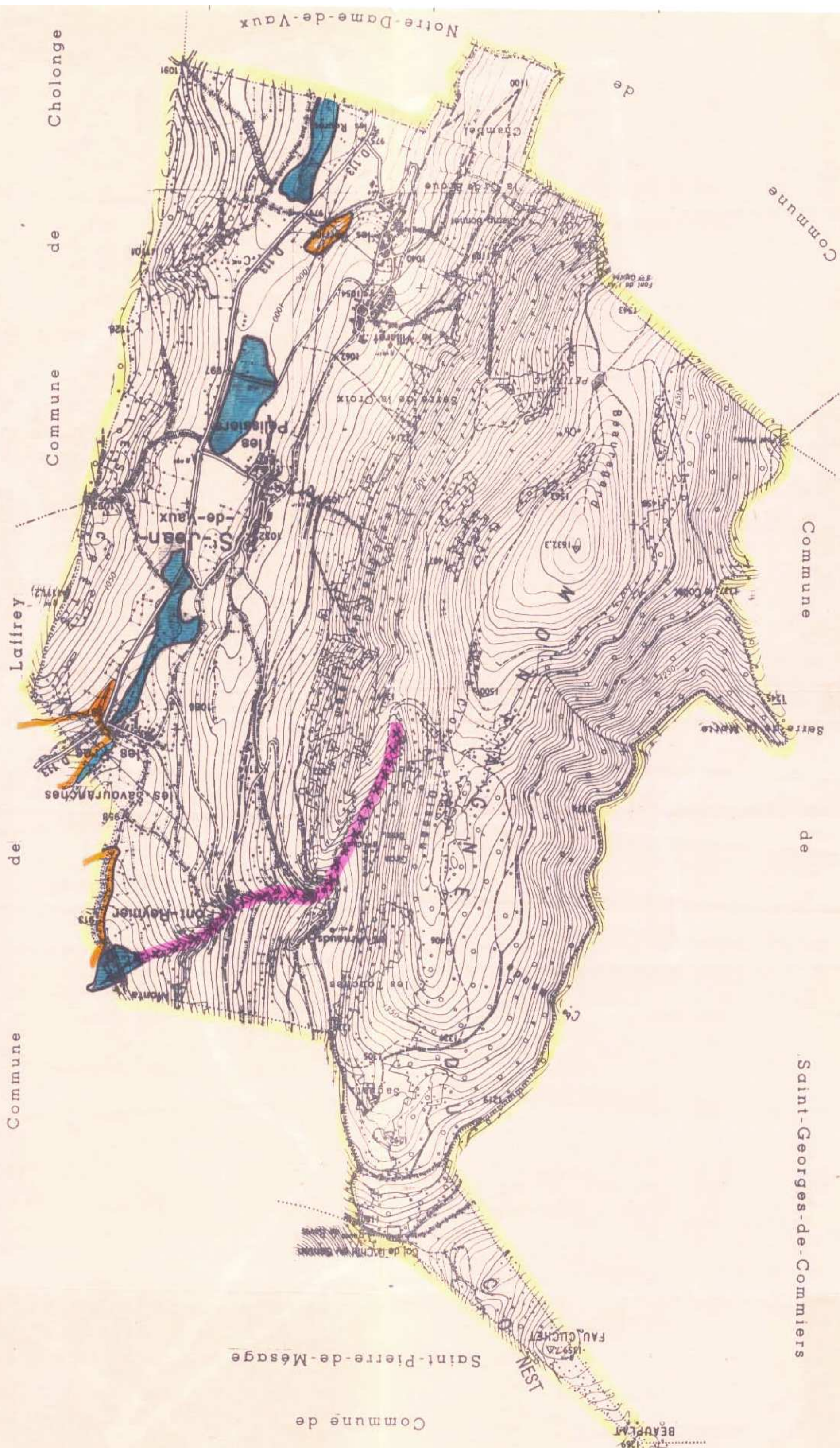




DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagne
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - Tél. 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - Tél. 09 44 00 00

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - Tél. 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VAUX

Direction Départementale des Terrains
 38220 VIZILLE
 Rue du Prieuré - BP 1739
 Centre d'Action Territoriale de VIZILLE
 Tél. 04 76 78 33 00 - Télécopie 04 76 78 33 00

N° INSEE 402

LEGENDE

INONDATIONS

1₁ Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

1₂ Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents ou d'affaiblissement des berges - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5₁ Glissements importants - Construction interdite

5₂ Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

6₁ Zone dangereuse - Construction interdite

6₂ Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA : Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Etabli: 10 11 1981	ECHELLE 1 / 10000
Dessinateur:	Modifié: 25 08 1985	
	Approuvé: 198	